



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mai 2014

Le trente mai deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, MARGNAC et SALEFRANQUE.

Absents excusés : Mme BERT et M. DUCOS-DUCQ.

30-05-2014-16

Secrétaire de séance élue : Mme LOQUET.

OBJET : LOTISSEMENT DE GOUZE – INTEGRATION DE LA VOIE DANS LE DOMAINE PUBLIC ET TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, pour créer le lotissement de Gouze, une voie a été ouverte sous la forme d'une impasse. Cette voie, cadastrée 248CD n°147, a été nommée « impasse la clé des champs ». Elle est ouverte à la circulation et au public.

Les travaux du lotissement de Gouze étant achevés, il convient de procéder à l'intégration de cette voie dans le domaine public et de demander son transfert la Communauté de Communes de Lacq-Orthez au titre de sa compétence voirie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE de demander auprès des services de l'Etat compétents l'intégration dans le domaine public de la voie du lotissement de Gouze, dénommée « impasse la clé des champs », et cadastrée actuellement 248CD n°147.

DEMANDE à la Communauté de Communes de Lacq-Orthez de prendre en compte le transfert de cette voie communale dans son champ de compétence une fois l'intégration en Domaine Public rendue effective.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ